

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

12/12/2018

N° E18000086 /95

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11 décembre 2018, la lettre par laquelle M. le Préfet des Hauts-de-Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Renouvellement urbain du secteur Gallieni à Villeneuve la Garenne au bénéfice de l'EPIFIF ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie par la commission des Hauts-de-Seine pour l'année 2018, arrêtée le 13 novembre 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Valérie BERNARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Hauts-de-Seine et à Madame Valérie BERNARD.

Copie en sera adressée à l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

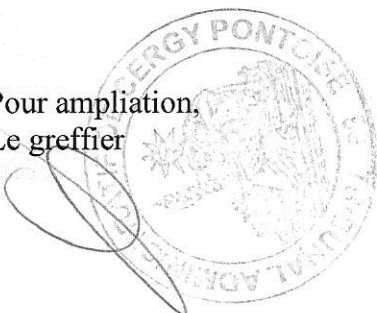
Fait à Cergy, le 12/12/2018

Le Président,

signé

G. Hermitte

Pour ampliation,
Le greffier





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PJ 6.4

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
CONJOINTE A UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE,
AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF),
CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI »
SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet.

Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne – bureau du comité des œuvres sociales (COS) – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne :

| | | | | | | | | |
|---|-----------------|-----------|----------------|-------------|-----------|--------------|----------|--------------|
| - | lundi | 4 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 |
| - | samedi | 16 | février | 2019 | de | 9h00 | à | 11h45 |
| - | vendredi | 22 | février | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 |
| - | mardi | 26 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 |
| - | lundi | 11 | mars | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 |

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne :

| | | |
|---|------------------------------------|--------------------------------------------|
| - | lundi, mercredi et vendredi | de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 |
| - | mardi et jeudi | de 8h30 à 12h00 |
| - | samedi | de 9h00 à 11h45. |

Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 – 17 h, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr et sur le registre d'enquête dématérialisé : amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net

Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)
- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

V/Réf. : EPFIF – SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA GARENNE

N/Réf. : EP19001

CERTIFICAT D’AFFICHAGE FINAL

Je soussigné,

Monsieur Alain BORTOLAMEOLLI,

Maire de la commune de **VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)**

Certifie qu’il a été apposé dans les panneaux d’affichage administratif de la Mairie, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, une affiche informant le public de :

**Enquête publique environnementale, préalable à la DUP et parcellaire conjointe
du projet de requalification du secteur Gallieni sur la commune
de Villeneuve-la-Garenne**

Cette affiche a été apposée du **18/01/2019 au plus tard au 11/03/2019 inclus.**

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à VILLENEUVE-LA-GARENNE, le : **12 MARS 2019**

CACHET DE LA MAIRIE
(obligatoire)



SIGNATURE

Le Maire,

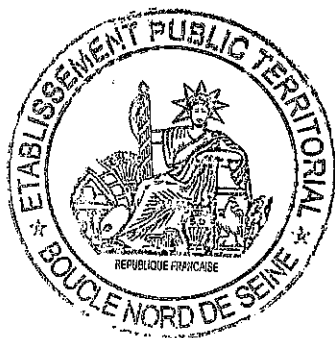
Alain BORTOLAMEOLLI
Chevalier de l’Ordre national du Mérite

Gennevilliers, le 21 mars 2019

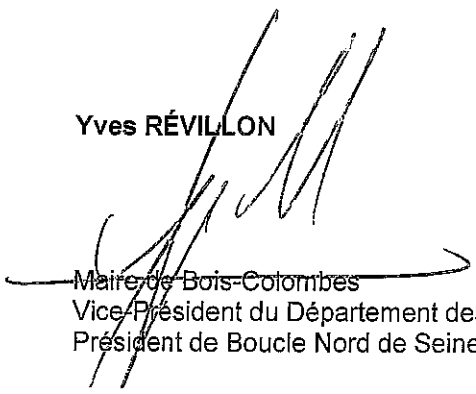
Réf. : YR/NB/AM/2019
Tél. : 01 40 85 49 06

CERTIFICAT D’AFFICHAGE N°18

Je soussigné, Monsieur Yves RÉVILLON, Président de l’Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, certifie avoir fait afficher, dans les locaux sis 1 bis rue de la Paix à GENNEVILLIERS, du 16 janvier 2019 au 11 mars 2019 inclus, l’avis relatif à l’ouverture de l’enquête publique environnementale préalable à la déclaration d’utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l’Etablissement Public Foncier d’Île-de-France (EPFIF) concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.



Yves RÉVILLON



Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine

**CERTIFICAT
A RETOURNER
A LA FIN DE L'ENQUETE**
date et signe à l'aide
de l'enveloppe jointe
Merci

V/Réf. : EPFIF - SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA
GARENNE

N/Réf. : EP19001

CERTIFICAT D’AFFICHAGE FINAL

Je soussigné : Monsieur Yves REILLON

Qualité de la personne signataire : Président

de EPT Boucle Nord de Seine

Certifie qu'il a été apposé, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires,
une affiche informant le public de :

**Enquête publique environnementale, préalable à la DUP et parcellaire conjointe du
projet de requalification du secteur Gallieni sur la commune
de Villeneuve-la-Garenne**

Cette affiche a été apposée du **18/01/2019 au plus tard au 11/03/2019 inclus**.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à GENNEVILLIERS, le : 21/03/19

**CACHET
(obligatoire)**



SIGNATURE

Yves Reillon
Yves Reillon
Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du
Département des Hauts
de Seine
Président de Boucle
Nord de Seine

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

S.C.P. Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS

Huissiers de Justice associés

169, Boulevard de la République

92210 SAINT-CLOUD

Tél. : 01 46 02 69 64 - Fax : 01 46 02 55 71

<http://ml-huissier-92.fr>

EXPÉDITION**SCP Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS****Huissiers de Justice Associés****169, Bld de la République****92210 SAINT CLOUD****PROCES VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE SEIZE JANVIER****A LA REQUETE DE :**

EPFIF, Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France, Monsieur Pascal BOMMEL, dont le siège social est sis 4-14, rue Ferrus, 75014 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de cinq exemplaires d'un avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE, avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), concernant le projet de requalification du secteur « GALLIENI » sur la commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE ;
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain (5 endroits), à la mairie de cette commune et à EPT BOUCLE DE SEINE.
- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal.

Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je, Marielle BENSIMON, membre la Société Civile Professionnelle Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE (Hauts de Seine), en résidence à 92210 SAINT CLOUD 169, Boulevard de la République, soussignée,

- Me suis rendue ce jour aux endroits ci-après indiqués, où étant sur la voie publique :

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Mairie de VILLENEUVE-LA-GARENNE : 28, avenue de Verdun

- A l'extérieur, sur le panneau vitré prévu à cet effet : Présence d'un avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE :

Officier de la Légion d'honneur
Votre Maire

www.villeneuve92.co
http://mavilleboage.villeneuve92

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
AU BENEFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF),
CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI »
SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 4 février au lundi 11 mars 2019, soit pendant une durée de 56 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, Ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne.

| | | | | | | | | |
|---|----------|----|---------|------|----|-------|---|-------|
| - | lundi | 4 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 |
| - | samedi | 16 | février | 2019 | de | 9h00 | à | 11h45 |
| - | vendredi | 22 | février | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 |
| - | mardi | 26 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 |
| - | lundi | 11 | mars | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 |

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

| | | | | | |
|---|-----------------------------|----|--------------|-------|---------------|
| - | lundi, mercredi et vendredi | de | 8h30 à 12h00 | et de | 13h30 à 17h00 |
| - | mardi et jeudi | de | 8h30 à 12h00 | | |
| - | samedi | de | 9h00 à 11h45 | | |

Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : prel-enquetes-publiques-cep@hauts-de-seine.gouv.fr et sur le registre d'enquête dématérialisé : amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net

Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/projets-VILLENEUVE-LA-GARENNE>

à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/projets-VILLENEUVE-LA-GARENNE>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF
4-14 rue Farnes - 75014 Paris
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet.

18 Février 2019 10:23 PARIS - TEL: 01 42 38 36 11 - enquetespubliques@hauts-de-seine.gouv.fr



Je constate la présence des 5 exemplaires d'un avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE, avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), concernant le projet de requalification du secteur « GALLIENI » sur la commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE ;

Point 1 : 37, rue Edouard Manet :



Point 2 : 18-20, rue du Fond de la noue :



Point 3 : 175, boulevard Gallieni :



Point 4 : 153, boulevard Gallieni :

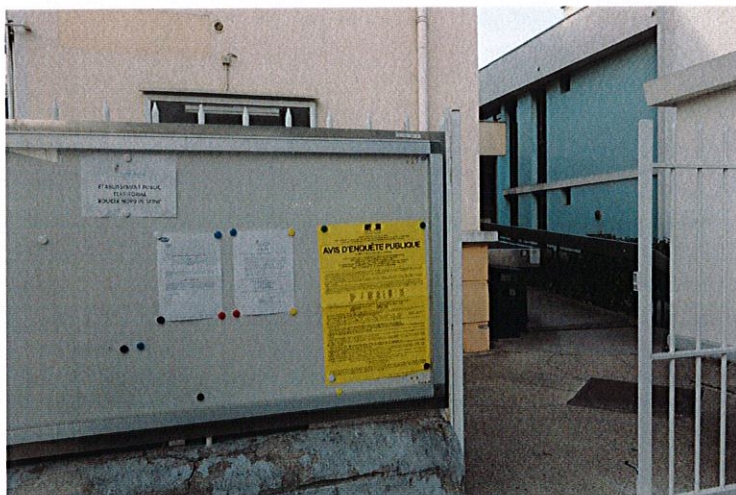


Point 5 : 178, boulevard Gallieni :



EPT BOUCLE DE SEINE : 1, bis rue de la Paix, Gennevilliers

A l'extérieur, sur le panneau vitré prévu à cet effet : Présence dudit avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE :



TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

J'ai pris différents clichés photographiques que j'ai insérés au présent procès-verbal de constat pour illustrer mes opérations.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

**Marielle BENSIMON
Huissier de Justice Associé**



V/Réf. EPFIF - SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA
GARENNE

N/Réf. EP19001

EPFIF
A l'attention de BOMMEL PASCAL
4 - 14 rue Ferrus
75014 PARIS

Paris, le 18 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des journaux justifiant la parution dans la presse dans les annonces légales de l'affaire citée en référence :

Insertion dans :

- LE PARISIEN (92) du mardi 15 janvier 2019
- LES ECHOS LEGAL (92) du mardi 15 janvier 2019

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Alexandra PAMART
Service Enquêtes Publiques

Siège social :
1 rue Frédéric Bastiat
75008 PARIS

Établissement secondaire :
Pour correspondance
3 rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE

Tél. : 01 42 96 09 43
Fax : 01 42 61 54 38
info@publilegal.fr

www.publilegal.fr

Publilégal SAS au capital de 206 310 euros - RCS Paris B Siret siège social : 562 091 611 00060
Siret établissement secondaire : 562 091 611 00045 - Code APE 7311 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR73562091611



Un centre de coworking géant s'installe à La Défense

N° 23131 — MARDI 15 JANVIER 2019

1,50 €

Le Parisien.fr



LA POSTE

**Au CES,
les innovations pour
#SimplifierLaVie**

Rendez-vous en pages 8 et 9

PUBLICITÉ

1ère insertion
EPFIF
secteur "Gallieni"
Page VIII

LA SOURCE **publilégal**[®]

AS au capital de 206.310 € - 562 091 611 RCS PARIS
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 96 09 43 - Fax. 01 42 61 54 38

PSYCHOLOGIQUE SERA POSITIF»

Politique P.4 ET 5
**Les débuts flous
du grand débat national**

Faits divers P.14
**Le parrain corse et
les huiles essentielles**

Interview

P. 20 ET 21

Cavani :
**« Je veux
aller au bout
de mon contrat
à Paris »**



LP/ARNAUD JOURNOS

Médias P.30
**France Inter, la radio
qui monte, qui monte...**

A
ARGENT

**Votre rendez-vous
du mardi P.16 ET 17**

**Comment bénéficier
de la prime d'activité**

**FACE
AUX LECTEURS**
Gérald Darmanin,
ministre de l'Action et
des Comptes publics,
défend la grande
réforme fiscale
du gouvernement.
Un exercice périlleux
en pleine crise des Gilets
jaunes. PAGES 2 ET 3



R 20174 - 15 - 1,50 €

SIGNATURE/ARTISTE/DT



Pernod Ricard
L'activiste Elliott
remet la pression

// P. 15

L'ESSENTIEL

**EXPORTATIONS CHINOISES
RECORD VERS LES ÉTATS-UNIS**
Les exportations chinoises vers les États-Unis ont progressé de 11,3% en 2018. Au niveau mondial, l'excédent commercial chinois s'est dégonflé de 16,2%. // P. 7

**LE COUP DE JEUNE
DE LA PRISON DE LA SANTÉ**
Après quatre ans de travaux, la dernière prison parisienne accueille de nouveau des détenus. Promenade dans cet univers carcéral entièrement modernisé. // L'ENQUÊTE P. 12

**ENTREPRISES
& MARCHÉS**

**NAISSANCE D'UN NOUVEAU
NUMÉRO UN MONDIAL DE L'OR**
Le producteur nord-américain Newmont avale son rival Goldcorp. Une opération à 10 milliards de dollars qui suit de peu la fusion du géant Barrick avec Randgold. // P. 18

**HOLLYWOOD TRANSFORME
LES PODCASTS EN SÉRIES TV**
Les droits d'une soixantaine de podcasts ont été achetés par des boîtes de production. Une nouvelle source de revenus au-delà de la publicité pour les producteurs de contenus audio. // P. 21

**CLASH ENTRE LA BCE ET LA
COUR DES COMPTES DE L'UE**
La Cour des comptes européenne reproche à la Banque centrale européenne le manque de transparence de ses activités de surveillance bancaire. // P. 27

**GESTION : LES ACHETEURS
DE DETTE SE REBIFFENT**
Dix gestionnaires d'actifs ont décidé de former une association pour mieux défendre leurs intérêts face aux émetteurs. // GESTION D'ACTIFS P. 30

CARNET // P. 33



Pollution
Le marché européen
du carbone ressuscité

// P. 26 ET L'ÉDITORIAL
DE GUILLAUME MAUJEAN P. 8

LesEchos
SUR
inter
DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 115 - F: 2,80 €



1ère insertion
EPFIF
secteur "Gallieni"
Page 28

publilégal®
SAS au Capital de 206.310 € - 562 091 611 RCS PARIS
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél : 01 22 96 08 23 - Fax : 01 42 61 54 28

le patron de Nissan sort du silence

mosn:



- Dans un entretien exclusif, Hiroto Saikawa se dit « sous le choc » des révélations de l'enquête.
- Le directeur général de Nissan réfute toute théorie du complot.
- A ses yeux, « l'Alliance avec Renault est cruciale ». // PAGES 16-17

Brexit: le Royaume-Uni dans l'inconnu en cas de veto du Parlement

VOTE Les députés restent décidés à refuser l'accord négocié avec Bruxelles.



Un mois après avoir renoncé à faire voter l'accord de divorce entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, Theresa May va tenter de passer l'obstacle. Sans beaucoup d'espoir de l'emporter, malgré un dernier petit coup de pouce de Bruxelles lundi. Dans une lettre, les dirigeants européens ont tenté de rassurer sur le « backstop »... sans faire d'offre nouvelle. Si les élus de Westminster refusent de ratifier l'accord de sortie ordonné négocié pendant plus de vingt mois avec Bruxelles, le Royaume-Uni serait face à un vide politique et diplomatique inédit, une situation pleine d'incertitudes et d'interrogations. Dans un premier temps, la Première ministre aura trois jours pour revenir avec un plan B. // PAGES 6-7 ET L'ÉDITORIAL D'ÉTIENNE LEFEBVRE PAGE 8

L'effet contesté des baisses de charges de Hollande

EMPLOI C'était l'une des grandes réformes économiques du quinquennat Hollande et elle est contestée. Dans une note publiée mardi, les économistes du Conseil d'analyse économique (CAE), rattaché à Matignon, remettent en question « l'intérêt et l'efficacité des dispositifs de réduction du coût du travail au-delà du seuil de 1,6 SMIC ». Ils estiment que les allègements de charges sur les salaires intermédiaires ne permettent pas d'améliorer la compétitivité, ni de faire baisser le chômage. Seuls les allègements de charges ciblés sur les bas salaires créent des emplois. Mais le patronat avance le risque d'une économie à faible valeur ajoutée. // PAGE 5

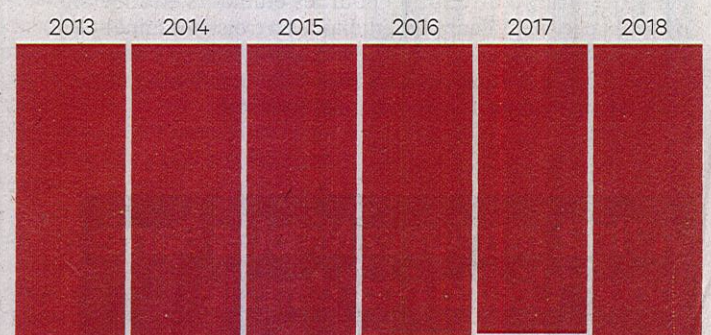
Déficit: des rentrées fiscales meilleures que prévu en 2018

Les comptes de l'Etat ont bien fini l'année malgré les « gilets jaunes ».

BUDGET C'est une bonne surprise pour le gouvernement et Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, en pleine crise des « gilets jaunes ». Le déficit de l'Etat en 2018 a été, selon nos informations, bien meilleur qu'attendu : ce solde budgétaire s'est établi à -76,1 milliards, soit une amélioration de 4 milliards d'euros par rapport aux prévisions de

Le déficit budgétaire de l'Etat

En milliards d'euros



“
**La toute-puissance
des Gafa n'est pas
éternelle**

La chronique de
Jean-Marc Vittori

sur la Bourse d'Oslo

BOURSE

L'opérateur boursier paneuropéen a officiellement lancé son offre d'achat à 625 millions d'euros sur Oslo Børs.

Guillaume Benoit
@gb_eco

Euronext n'a pas perdu de temps. L'opérateur boursier paneuropéen a officiellement démarré lundi matin son offre publique d'achat (OPA) sur l'opérateur boursier norvégien Oslo Børs. Une opération à 625 millions d'euros, annoncée la veille de Noël par Stéphane Boujnah, PDG d'Euronext. Depuis, les administrateurs de la Bourse norvégienne ont cherché à faire monter les enchères. La semaine dernière, ils ont sollicité d'autres acquéreurs, avant d'affirmer, vendredi, qu'ils avaient reçu plusieurs marques d'intérêt.

La Bourse norvégienne n'a pas révélé les noms de ces éventuels prétendants, mais elle a exhorté ses actionnaires à attendre que son conseil d'administration formule ses recommandations au plus tard fin février. Reconnaisant que le conseil d'administration « jouait son rôle », Euronext a choisi de passer à l'offensive. « Nous avons rencontré la semaine dernière l'équipe de management d'Oslo Børs pour lui présenter notre projet », a déclaré Stéphane Boujnah lors d'une conférence de presse lundi matin. L'offre, qui débute lundi matin, court jusqu'au 11 février à 17 h 30. L'opérateur paneuropéen affirme bénéficier d'ores et déjà soit des titres, soit d'engagements d'apports d'actions représentant 50,5 % du capital de sa cible. L'offre d'Euronext est amicale, bien que non sollicitée par la Bourse norvégienne mais par certains de ses actionnaires.

Le prix proposé aux actionnaires de la Bourse d'Oslo, 145 couronnes norvégiennes par action (14,80 euros), fait ressortir une prime de 34 % par rapport à la

moyenne du cours des trois derniers mois. Euronext est conseillé par Bank of America et Rothschild, avec la banque SEB comme agent de l'opération. L'offre sera financée grâce à la trésorerie d'Euronext et aux lignes de crédit disponibles.

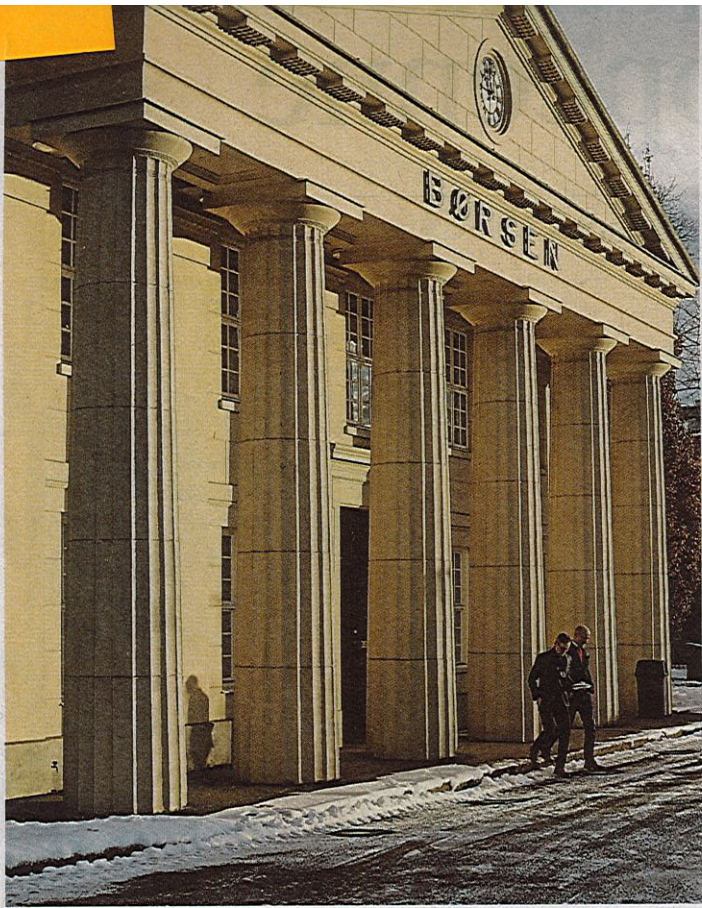
Sur le terrain de jeu du Nasdaq

Avec Oslo, l'opérateur, qui gère déjà les Bourses de Paris, Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne et, depuis cette année, Dublin, enrichirait son activité tant sur le plan géographique que stratégique. Il mettrait le pied en Europe du Nord, le terrain de jeu du Nasdaq, qui a racheté la Bourse nordique OMX en 2007. Ce dernier avait d'ailleurs vainement approché Oslo Børs en 2016.

Acteur important de l'écosystème financier norvégien, la Bourse d'Oslo détient une position de leader sur le marché des dérivés des produits issus de la pêche. Euronext pourrait donc compléter son offre de produits dérivés sur les matières premières alimentaires. « Oslo deviendra le centre d'excellence d'Euronext pour notre activité dans les matières premières », a annoncé Stéphane Boujnah. Ce rôle est actuellement dévolu à Euronext Paris. Il est également actif dans les transports maritimes et le domaine de l'énergie. Les groupes Equinox (anciennement Statoil), Marin Harvest et Norsk Hydro font partie des premières capitalisations de l'indice de référence. L'opération reste soumise à l'approbation des régulateurs. « Nous les avons déjà rencontrés, et nous allons déposer notre demande formelle ce matin », a confirmé Stéphane Boujnah.

« Oslo deviendra le centre d'excellence d'Euronext pour notre activité dans les matières premières. »

STÉPHANE BOUJNAH
PDG d'Euronext



Euronext pourrait déjà compter sur 50,5 % du capital de sa cible, l'opérateur boursier norvégien Oslo Børs. Photo Shutterstock

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE,
AU BENEFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF),
CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI »
SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet. Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

| | lundi | samedi | vendredi | mardi | lundi | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 | |
|--|-------|--------|----------|---------|-------|---------|---------|------|-------|------|-------|-------|
| | | 4 | 16 | 22 | 26 | 11 | février | 2019 | de | 9h00 | à | 11h45 |
| | | | 22 | février | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 | | | |
| | | | 26 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 | | | |
| | | | 11 | mars | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 | | | |

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :
- **lundi, mercredi et vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **mardi et jeudi** de 8h30 à 12h00
- **samedi** de 9h00 à 11h45.

Du **lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h**, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : pref-enquetes-publiques-bel@hauts-de-seine.gouv.fr et sur le registre d'enquête dématérialisé :

amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net
Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)
- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :
Monsieur le directeur général de l'EPFIF
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet, EP19-001

enquete-publique@publlegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Des obligations vertes pour refinancer la ligne TGV Paris-Bordeaux

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Lisea, dont Vinci est actionnaire, a réalisé le premier financement d'infrastructures avec des « green bonds » en France.

C'est une première dans l'Hexagone. Lisea, la société qui a construit la ligne à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et qui en détient la concession pour 50 ans, a bouclé la semaine dernière un plan de financement d'infrastructure reposant en partie sur 905 millions d'euros de « green bonds ».

Ce chantier financier a été initié fin 2016. Objectif : refinancer un peu plus de 2 milliards d'euros de dettes qui avaient été levés par les quatre actionnaires de Lisea - Vinci, la Caisse des Dépôts, Meridiam et Ardian - lors du lancement du projet en 2011. « À l'époque, les effets de la crise financière se faisaient encore sentir, et les conditions de financements étaient extrêmement rigoureuses », explique Christophe Vanhove, directeur général de Lisea. Les prêts que nous avions obtenus prévoyaient notamment une hausse des intérêts à partir de juin 2021. Nous avons souhaité profiter de l'environnement de taux favorable, de la bonne dynamique créée par l'ouverture anticipée de la ligne et de sa réussite

commerciale pour mettre en place un financement pérenne. »

Première étape pour Lisea et ses banques - HSBC et Rothschild - : retravailler la structure de l'endettement de la société. « Nous voulions nous présenter devant les banques et les investisseurs avec une qualité de crédit "investissement", souligne Vincent Danjoux, responsable des activités conseil en financement chez Rothschild & Co. Pour cela il fallait améliorer la génération de cash-flow et réduire la charge de la dette, notamment en renégociant les contrats de swap de taux de 2011. » A la demande des banques en effet, Lisea s'était couvert à taux fixe sur une très longue période. [Les swaps permettent d'échanger des flux d'intérêt à des taux variables contre des taux fixes, NDLR.]

« Il était impossible d'annuler ces contrats, la pénalité aurait été trop lourde », explique Michel-André Volle, responsable financement infrastructures chez HSBC. Mais la société a réussi à étaler le coût dans le temps, et, moyennant le paiement d'une soulte, à en réduire le prix. » Le taux est passé de 4,4 % à 1,5 %. Lisea a ensuite négocié avec ses banques pour obtenir des lignes de finance-

ment à long terme, sur 27 ans. Particularité de l'opération : il a fallu convaincre ces dernières de lui prêter à taux variable, pour que Lisea puisse respecter sa part du contrat de swap. Le prêt bancaire s'élève à 1,3 milliard d'euros et son coût a été divisé par plus de deux.

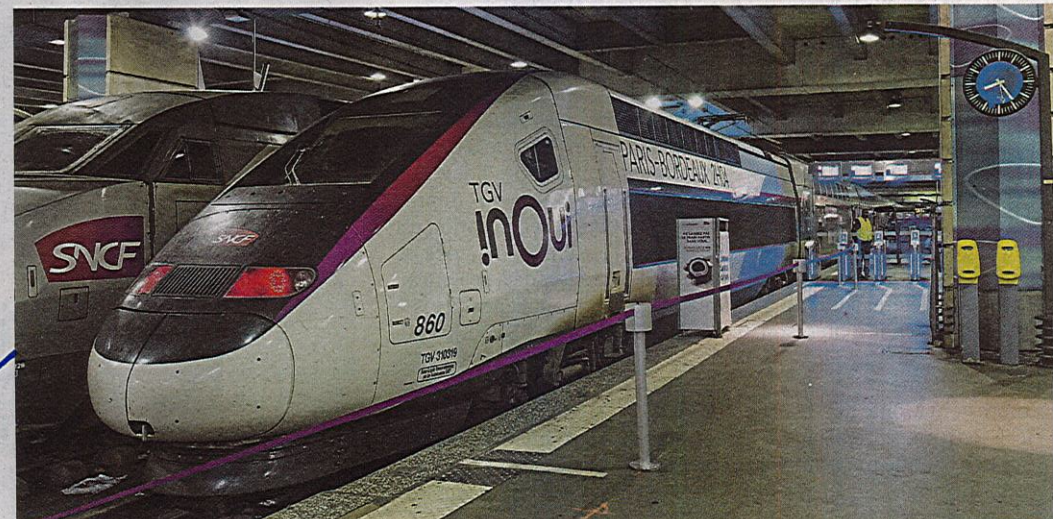
Forte demande internationale

L'autre part du financement repose sur une émission de « green bonds » en deux tranches à 30 ans et 35 ans. « Nous avons fait auditer la société par l'agence indépendante Vigeo Eiris afin d'obtenir le label Green Bonds pour notre émission », témoigne Pierre-Antoine Hémange, directeur administratif financier de Lisea. Nous avons par exemple mis en avant les mesures de compensation environnementale qui portent sur 3.500 hectares. »

Les titres ont été souscrits par des investisseurs français, britanniques, asiatiques et américains. « La demande internationale a été forte pour une société franco-française », constate Michel-André Volle. Ce qui montre la qualité de l'opération, mais également un besoin, pour les fonds de dette infrastructures, de remplir leurs compartiments "investissements verts". » Les titres ont fait l'objet d'un placement privé et ne sont pas cotés. Lisea travaille à l'élaboration de ses outils de reporting vert, en coopération avec SNC Réseau, pionnier en la matière. — G. Be.

905

MILLIONS D'EUROS
Montant des « green bonds » levés par Lisea.



Lisea a construit la ligne à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et en détient la concession pour 50 ans

REÇU 18 FEV. 2019

V/Réf. EPFIF - SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA
GARENNE

N/Réf. EP19001

EPFIF
A l'attention de BOMMEL PASCAL
4 - 14 rue Ferrus
75014 PARIS

Paris, le 15 février 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des journaux justifiant la parution dans la presse dans les annonces légales de l'affaire citée en référence :

Insertion dans :

- LE PARISIEN (92) du mardi 15 janvier 2019
- LES ECHOS LEGAL (92) du mardi 15 janvier 2019

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Alexandra PAMART
Service Enquêtes Publiques

Siège social :
1 rue Frédéric Bastiat
75008 PARIS

Établissement secondaire :
Pour correspondance
3 rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE

Tél. : 01 42 96 09 43
Fax : 01 42 61 54 38
info@publilegal.fr

www.publilegal.fr

Publilégal SAS au capital de 206 310 euros - RCS Paris B Siret siège social : 562 091 611 00060
Siret établissement secondaire : 562 091 611 00045 - Code APE 7311 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR73562091611



Les rats pourrissent la vie de leur résidence HLM

N° 23149 — MARDI 5 FÉVRIER 2019

1,50 €

Le Parisien.fr

RAPPEL
EPFIF

Requalification du secteur "gallieni"
Page VIII

publilégal®
SAS au Capital de 205.310 € - 562 097 011 RCS PARIS
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75013 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95502 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 42 91 54 38

PRESIDENT AUX DEUX VISAGES

POLITIQUE

Libéral ou social,
arrogant ou à l'écoute,
séducteur ou sans filtre...

Le président
de la République
désarçonne
de nombreux Français.

PAGES 2 ET 3

VIOLENCES

La reconnaissance faciale testée dans des lycées

PAGES 12 ET 13

Transport P.6 Autoroutes : des réductions en trompe-l'œil

Faits divers P.14 Chassés des rues, les dealers font leur pub sur le Net

Cinéma P.31 Alain-Fabien, l'autre fils Delon, règle ses comptes



PSG
P. 20 ET 21
Après Lyon,
une semaine
pour retrouver
l'équilibre

LP/ARNAUD JOURNOIS

A
ARGENT

Votre rendez-vous
du mardi P.16 ET 17

Quelle assurance
pour un vélo électrique ?

LP/OLIVIER LEBEUNE



R 20174 - 205 - 1,50 €

KARIM DAHER

Aérien Ryanair se divise pour mieux régner
// P. 17, L'ÉDITORIAL
DE DAVID BARROUX P. 9
ET « CRIBLE » P. 34

L'ESSENTIEL

LA PRIME D'ACTIVITÉ VERSÉE À 700.000 FOYERS DE PLUS
La prestation, qui a été fortement revalorisée à la suite du mouvement des « gilets jaunes », sera versée ce mardi à 3,5 millions de ménages. // P. 4

ÉTAT DE L'UNION : TRUMP MIS AU DÉFI DE RASSEMBLER
Le président américain doit prononcer ce mardi son discours sur l'Etat de l'Union dans un contexte de polarisation extrême avec les démocrates. // P. 7

ENTREPRISES & MARCHÉS

ASSURANCE-VIE : UNE BONNE ANNÉE 2018 QUI FINIT MAL
La collecte nette d'assurance-vie a été négative de 600 millions d'euros en décembre. Sur l'ensemble de l'année, le solde reste positif de 22,4 milliards d'euros. // P. 15

ALERTE À LA SURPÊCHE SUR LES ÉTALS FRANÇAIS
Plus du quart du poisson débarqué en France est surpêché, selon l'Ifremer. En particulier le maquereau, qui perd sa certification « pêche durable ». // P. 18

ÉTATS-UNIS : DES DROITS D'AUTEUR EN FIN DE CYCLE
Après 21 ans de « glaciation », des centaines de milliers de livres, pièces ou films vont tomber dans le domaine public. Une aubaine pour les remakes, suites, « prequels ». // P. 21

L'ICÔNE DE LA FINANCE BILL GROSS TIRE SA RÉVÉRENCE
Le « roi des obligations », qui a créé la société de gestion Pimco en 1971, part à la retraite. Ses performances chez Janus Henderson ont déçu. // P. 29

CARNET // P. 34

Conseil Plus d'une centaine d'avocats quittent Fidal pour KPMG // P. 19

LesEchos
SUR
Europe 1
NICOLAS BARRÉ
À 7H12 DU LUNDI AU VENDREDI
DANS LE 7H-9H DE NIKOS ALIAGAS

M 00104 - 205 - F: 2,80 €

Le fragilisé de la France des usines

RAPPEL EPFIF
Requalification du secteur "gallieni"
Page 27

publilégal®
SAS au Capital de 206.310 € - 562 091 611 RCS PARIS
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 21 06 12 Fax : 01 42 51 64 36

- Le solde des ouvertures et fermetures de sites industriels est resté positif l'an dernier.
- Mais ces trois derniers mois ont marqué un net ralentissement d'activité.

Le ralentissement est net. La France a continué d'enregistrer un nombre d'ouvertures d'usines plus élevé que celui des fermetures en 2018, mais ce solde positif est tombé à 17, contre 25 l'année précédente. Sur tout, les trois derniers mois ont été dans le rouge, selon les données recensées par le cabinet Trendeo : -2 en novembre, -3 en décembre

et -8 en janvier. L'activité économique des industriels français reste à un niveau élevé, avec un taux d'utilisation des sites manufacturiers de plus de 85 %, selon l'Insee. Mais le rebond a pris un coup sur la tête, avec une croissance tombée à moins de 1,5 %, des marchés internationaux moins porteurs et une filière diesel qui inquiète. L'imprimerie, l'auto-

mobile, la métallurgie, l'habillement ou le meuble ont été les filières les plus touchées par les fermetures de sites en 2018. La chimie enregistre au contraire un solde positif tout comme le luxe. Une décennie de « crise des usines » a eu un lourd impact dans des régions comme le Centre, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine ou la Picardie. // PAGE 16

Réforme des niches fiscales : l'exécutif en terrain miné

FISCALITÉ Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, veut réduire leur plafond ou les mettre sous condition de ressources.

Le coût des dépenses fiscales
En milliards d'euros



* Prévisions

« LES ÉCHOS » / SOURCES : COUR DES COMPTES, PLF

Après l'impôt sur la fortune, la taxe d'habitation, la TVA à taux zéro, c'est au tour des niches fiscales de faire leur entrée dans le grand débat. Souvent évoqué dans les contributions, le sujet du plafonnement des niches a été mis sur la table par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, dans son entretien au « Parisien »

lundi. « Je propose que l'on revienne dessus en diminuant le plafond global des niches ou qu'on les mette sous condition de ressources pour qu'elles profitent aux classes moyennes et populaires plutôt qu'aux riches », déclare-t-il. Une proposition populaire, mais qui ne résoudrait qu'à la marge les fuites de recettes. En soulevant cette proposition, Gérard

Darmanin s'inscrit dans la logique du grand débat national, alors que les questions liées à la justice fiscale remontent de façon persistante des débats et réunions organisés un peu partout en France. // PAGES 2 ET 3 ET L'ÉDITORIAL DE JEAN-FRANÇOIS PÉCRESSE PAGE 9

Les entreprises confrontées à la multiplication des vols

SÉCURITÉ Siphonnage de carburant, vol de matériel de chantier, cambriolages des locaux. Les patrons de PME estiment que la question du vol en entreprise a pris une importance croissante ces dernières années. Le montant du sinistre moyen avoisine 2.900 euros. Et les mesures de protection ne sont pas simples à mettre en place pour des entreprises qui ont rarement les moyens de payer un gardien de nuit ou d'embaucher un « risk manager » comme les grands groupes. Des solutions se font jour comme des systèmes de contrôle de la consommation de carburant couplant en temps réel le niveau de la jauge et les données de géolocalisation des véhicules. // PAGE 24

Le grand brouillard des inégalités mondiales

L'analyse d'Yves Bourdillon

La polémique autour du récent rapport de l'ONG Oxfam, très contestable dans ses conclusions, montre que les inégalités sont bien plus compliquées à mesurer qu'on ne le pense. En cause, la fragilité des sources et le choix, forcément arbitraire, des populations étudiées. // PAGE 9



Le marché du crédit immobilier à plein régime

La production de nouveaux crédits a atteint 203 milliards d'euros en 2018

nim MANAGEMENT DE TRANSITION DEPUIS 2001

Trouver en quelques jours un dirigeant pour une mission de transition en France ou à l'International. C'est notre engagement.

nimeurope.com

- Gérer un projet
- Transformer une activité
- Remplacer un dirigeant
- Redresser une entité

LANCEMENT

En le dernier rapport du Conseil de stabilité financière, le shadow banking pèse 51.600 milliards de dollars.

qui représente 14 % des actifs financiers mondiaux en 2017.

Line Goetz
linegoetz

Le terme de « shadow banking » est devenu trop négatif, alors le Conseil de stabilité financière (FSB) a décidé de le remplacer par une définition plus neutre : « intermédiation financière par des non-banques ». Malgré ce toilettage linguistique, le contenu et les tendances de fond restent intacts.

La finance parallèle continue de prospérer, même si elle le fait à un rythme légèrement inférieur à ce qui a pu être observé auparavant. Selon le dernier rapport du FSB publié lundi, le montant total des actifs du « shadow banking » dans sa définition stricte (par opposition à une lecture plus large incluant des fonds de pension et des compagnies d'assurances) s'élève à 51.600 milliards de dollars, en hausse de 8,5 % à fin 2017. Cela représente 14 % du total des actifs financiers mondiaux.

Le FSB, émanation du G20 dans le sillage de la crise de 2007-2008, a pour mission de réaliser chaque année une étude visant à mesurer le poids des activités financières situées en dehors du système bancaire traditionnel ainsi que les risques qu'elles font peser sur le système financier global. L'institution a passé en revue 29 juridictions représentant 80 % de l'économie mondiale.

Sans surprise, la Chine est le poids lourd du « shadow banking ».

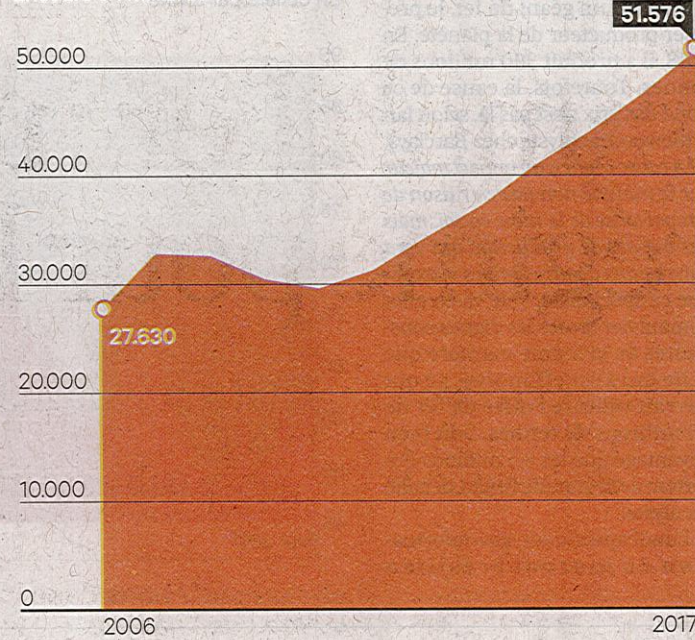
L'empire du Milieu concentre 8.254 milliards de dollars dans la catégorie. Les autres acteurs majeurs sont les îles Caïmans (5.388 milliards), l'Irlande (2.800 milliards) et le Luxembourg (3.564 milliards). Ces quatre pays logent à eux seuls les deux tiers de la finance de l'ombre. Dans la définition la plus large, cette finance non bancaire pèse 184.000 milliards de dollars, soit 48 % du total des actifs financiers mondiaux.

Part grandissante de la finance non bancaire
Klaas Knot, gouverneur de la banque centrale des Pays-Bas et responsable du comité des vulnérabilités au sein du FSB, souligne que « les non-banques jouent un rôle de plus en plus important dans le système financier ». Il est de fait nécessaire pour les « autorités de rester vigilantes quant aux risques pour la stabilité financière ».

De ce point de vue, le Conseil de stabilité financière a franchi une

Le poids mondial du « shadow banking »

Encours en milliards de dollars



« LES ÉCHOS » / SOURCE : FSB

étape essentielle en intégrant à son tableau la Chine et le Luxembourg pour la deuxième année d'affilée.

Inquiétude autour des « leveraged loans »

Dans le détail, le rapport soulève quelques points de vigilance comme les crédits accordés aux fintech ou les prêts à effet de levier (« leveraged loans »), des prêts à des entreprises déjà très endettées. Sur ce marché, le FSB concède manquer de données, mais estime à 1.400 milliards de dollars le stock de dette détenue par des acteurs non bancaires. Le Conseil estime par ailleurs qu'environ deux tiers des produits créés en rassemblant ces prêts, les CLO (« collateralized loan obligations »), sont détenus par des acteurs non bancaires.

Le Conseil de stabilité financière appelle à améliorer la transparence de ce marché, notamment pour mieux connaître le détenteur final des risques.

Manipulations de changes : Standard Chartered mis à l'amende

PROVISES

La banque est mise en cause pour participation à un cartel qui a manipulé les monnaies émergentes.

Im Ait-Kacimi
NessimAitKacimi

La banque Standard Chartered est la dernière à avoir été rappelée à l'ordre dans la série de scandales qui ont affecté le marché mondial des devises. Elle vient de régler une amende de 40 millions de dollars au titre de la fourniture de services financiers de l'Etat de New York. Ce sera déjà mis à l'amende Barclays, Citibank, Paribas, Deutsche Bank, Credit Suisse et Goldman Sachs, pour un total global de 3,14 milliards de dollars.

Certains des traders de Standard Chartered, qui ont depuis été punis, participaient à un forum de discussions privées avec des opérateurs qui s'appelaient « Old Gits », littéralement les vieux cons. « On est comme les autres », disait-il [l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, NDLR].

« On est comme les autres », avait brutalement résumé un membre de ce cartel informel. Ce cartel a sévéri en 2007 et 2014 et s'était spécialisé sur les devises émergentes. Moins liquides et actives que les grandes monnaies, elles sont plus susceptibles d'être manipulées avec de juteux profits. Une clé pour les membres de la spéculation. Elle représentait 60 % de la moitié (60 %) des volumes sur les monnaies émergentes. Elle regroupait les traders de plusieurs banques, recrutés sur place après cooptation. « C'est un

10

TRADERS DE DOLLARS
Le montant de l'amende infligée à la banque Standard Chartered par le département des services financiers de l'Etat de New York.



Le bath thaïlandais fait partie des devises émergentes à avoir été manipulées par les traders de Standard Chartered.

Photo Shutterstock

bon gars, mais peut-on faire confiance à cette grande banque européenne ? s'était interrogé un des membres, qui redoutait qu'elle ne tolère pas cette « combine ».

Informations et mensonges

Le responsable du trading au comptant sur les grandes devises (pays du G10) de la banque Standard Chartered avait participé à certaines discussions du forum privé et fourni des informations à un gérant sur les ordres des clients de la banque. Les flux des investisseurs constituaient une monnaie d'échange et les banques se partageaient ces informations censées être restées confidentielles pour leurs profits de trading. Elles s'entendaient aussi pour maintenir une fourchette (écart entre le cours auquel elles achètent une devise et celui auquel elles la vendent) qui soit identique. Elles boycottaient les courtiers qui ne coopéraient pas.

Ils partageaient des informations sur leurs clients respectifs,

désignés par des surnoms tels que « 007 », « l'écran italien », « l'écran sale », afin de ne pas trop éveiller les soupçons. Ils coordonnaient leurs actions pour manipuler le cours des devises comme le bath thaïlandais, le rand sud-africain, le dollar de Singapour, la roupie indienne. Certains des opérateurs ont menti à leurs clients sur l'exécution de leurs ordres. Quand un ordre d'un client était exécuté dans son intégralité et que le cours évoluait de manière favorable, la banque empochait une partie des bénéfices en lui disant que son ordre n'avait pas été traité pour tout le montant voulu. Elle se « greffait » sur les ordres de ses clients en fonction des conditions de marché. Les traders du cartel s'épaulaient régulièrement dans leurs activités de trading pour orienter une monnaie dans la direction voulue. En 2011, les 10 premières banques s'approprièrent plus des trois quarts (77 %) des volumes mondiaux sur les changes. ■

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE, AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF), CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI » SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique-environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet. Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

| | | | | | | | | |
|---|-----------------|-----------|----------------|-------------|-----------|--------------|----------|--------------|
| - | lundi | 4 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 |
| - | samedi | 16 | février | 2019 | de | 9h00 | à | 11h45 |
| - | vendredi | 22 | février | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 |
| - | mardi | 26 | février | 2019 | de | 8h30 | à | 11h30 |
| - | lundi | 11 | mars | 2019 | de | 14h00 | à | 17h00 |

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

- **lundi, mercredi et vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **mardi et jeudi** de 8h30 à 12h00
- **samedi** de 9h00 à 11h45.

Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr et sur le registre d'enquête dématérialisé :

amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net
Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)
- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,
EP19-001

enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.